

RAPPORT CONDENSÉ DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 AVRIL 2011

ORDRE DU JOUR

- 1°) – APPROBATION DU RAPPORT DE LA SEANCE DU 09 FEVRIER 2011 n° I/2011
- 2°) – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 3°) – COMPTE DE GESTION COMMUNE D'OSTWALD
- 4°) – COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE D'OSTWALD
- 5°) – COMPTE DE GESTION POLE DE L'ENFANCE
- 6°) – COMPTE ADMINISTRATIF POLE DE L'ENFANCE
- 7°) – PRODUIT FISCAL 2011
- 8°) – DECISION MODIFICATIVE n° 1
- 9°) – DECISION MODIFICATIVE n° 2
- 10°) – VESTIAIRES F.C.O. Avenants
- 11°) – MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE :
 - Aménagement Mairie et Extension des garages municipaux
 - Aménagement Préau + Cour Primaire Schloessel
- 12°) – TARIFS CRECHE FAMILIALE
- 13°) – TARIFS CAMPS D'ETE DU SERVICE JEUNESSE
- 14°) – DEMANDES SUBVENTIONS DOSSIER DETR (ex DGE)
- 15°) – SUBVENTION ENTRETIEN DU PATRIMOINE ET ENERGIE RENOUVELABLE
- 16°) – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'A.D.I.A.M.
- 17°) – BILAN DE CONCERTATION LIAISON BUGATTI – BOHRIE
- 18°) – CESSIION DE TERRAIN RUE DES PRES CONSORTS KLEIN/KATZ
- 19°) – MODIFICATIONS DE L'ETAT DU PERSONNEL
- 20°) – DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE
 - a) POUR EXTENSION GARAGES MUNICIPAUX
 - b) PREAU ECOLE PRIMAIRE DU SCHLOESSEL
- 21°) – COMMUNICATION : BILANS 2008 et 2009 de l'EHPAD SILOE

M. le Maire propose de rajouter une motion à l'ordre du jour du Conseil Municipal.
L'assemblée n'émet pas d'opposition.

Motion « Fermons Fessenheim »

Il y a 34 ans, le gouvernement Français décidait de développer massivement le nucléaire civil. Depuis lors, l'industrie du nucléaire a prospéré en ne prenant pas suffisamment en compte la question du retraitement des déchets et l'avenir des installations.

La plus vieille centrale nucléaire française encore en activité a été construite à Fessenheim en 1977. Ses installations sont vraisemblablement frappées d'obsolescence comme de nombreux dysfonctionnements le laissent penser (avec une fréquence quatre fois supérieure à celle du reste du parc français). A cela s'ajoute le fait que pour l'ensemble des spécialistes, les standards de sécurité de l'époque sont aujourd'hui dépassés.

La catastrophe survenue à Fukushima, centrale construite la même année que Fessenheim, nous interpelle à plusieurs titres :

- le déroulement des événements au Japon montre qu'un haut niveau de maîtrise scientifique et technique n'est pas un gage suffisant de sécurité en matière de gestion nucléaire. Or l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) et l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) ont mis cette année en lumière de nouveaux dysfonctionnements impactant la sécurité des installations ;
- la centrale de Fukushima devait être fermée pour respecter le délai d'usure matérielle estimé à 30 ans. A la demande de l'opérateur Tepco, les autorités ont accordé un délai d'exploitation supplémentaire de dix ans.

Certes des missions d'évaluation sont en cours, mais quelles qu'en soient les conclusions et plutôt que de décaler le problème en prolongeant l'exploitation de 10 ans, nous proposons d'anticiper la conversion nécessaire et inévitable du site de Fessenheim.

La sûreté nucléaire ne s'arrête pas à nos frontières : c'est avec toutes les collectivités alsaciennes et avec nos voisins suisses et allemands que cette question doit être traitée et débattue.

En conséquence, le Conseil Municipal de la Ville d'Ostwald réuni le 12 avril 2011 demande aux autorités compétentes :

- l'arrêt de la centrale de Fessenheim
- sa reconversion en site pilote de recherche-développement qui permettra de mettre en œuvre des savoir-faire et des technologies pionniers, générateurs d'emplois et nécessaires au démantèlement des centrales nucléaires en fin de vie
- la mise en place et le développement d'un plan de réduction de la consommation d'énergie dans tous les secteurs

adoptée

1°) – Approbation du rapport de la séance du 09 Février 2011 n° I/2011

Ledit procès-verbal est approuvé.

2°) – Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Sylvain Brousse est désigné comme secrétaire de séance.

3) – Compte de Gestion 2010 Commune d'Ostwald

L'assemblée municipale est appelée à valider le Compte de Gestion 2010 établi par le Trésorier Municipal. Ce document retrace les écritures comptables et financières enregistrées par le Trésorier Municipal dans le cadre de l'exécution du Budget de l'exercice 2010.

adopté

Arrivée de M. Daniel Stoetzel

Le Maire quitte la salle et M. Christian Wendling préside la séance.

4°) – Compte Administratif Commune d'Ostwald

Le Compte Administratif 2010 soumis à lecture et discussion par l'assemblée municipale reflète les écritures budgétaires et comptables exécutées au titre du Budget 2010 par l'ordonnateur dans les règles prescrites par l'instruction comptable M 14. Les documents joints en annexe vous permettront d'évaluer ce compte.

A l'issue de son examen l'assemblée municipale est appelée :

- 1) A approuver les résultats de l'exercice 2010 tels qu'ils sont décrits dans le document qui vous est remis avec un excédent de fonctionnement dégagé sur le Compte Administratif 2010 d'un montant de 3.076.550,08 € et un déficit d'investissement d'un montant de 204.877,08 € soit un résultat cumulé de 2.871.673,00 €.
- 2) D'affecter à la section d'investissement au compte 1068 un montant de 1.431.555,25€ pour couvrir le déficit d'investissement d'un montant de 204.877,08 € et le solde des restes à réaliser 1.226.778,17 €.(dépenses RaR à reporter de 1.358.289,87 € et recettes RaR à reporter de 131.611,70 €).
- 3) De reporter les résultats de 2010 sur l'exercice 2011 comme suit :
 - Section d'Investissement (001) report du déficit de 204.877,08 €
 - Section de Fonctionnement (002) report de l'excédent de 1.644.994,83 €.

adopté

M. le Maire revient en séance du conseil municipal après le vote.

5) – Compte de Gestion 2010 Pôle de l'Enfance

Le Trésorier Municipal m'a communiqué le Compte de Gestion qui retrace ses écritures comptables correspondantes aux dépenses et recettes du Budget 2010 Annexe du Pôle de l'Enfance de la Ville d'Ostwald. Ce document joint est soumis à l'assemblée municipale pour débat et validation.

adopté

Le Maire quitte la salle et M. Christian Wendling préside la séance.

6°) – Compte Administratif Pôle de l'Enfance

Le Budget Annexe du Pôle de l'Enfance pour l'exercice 2010 a été clos et son Compte Administratif présente un déficit de 320.640,06 € dans sa section de fonctionnement. Ce déficit est pris en compte en crédit et débit par le Budget Primitif 2011 de la Commune d'Ostwald par la passation des écritures budgétaires suivantes :

- . Dépenses de Fonctionnement inscrites au compte 6521 (Budget Principal) pour un montant de 320.640,06 €
- . Recettes de Fonctionnement inscrites au compte 7552 (Budget Annexe) pour un montant de 320.640,06 €

S'agissant d'un déficit d'un Budget Annexe il n'y a pas lieu d'en prévoir une affectation. Les crédits correspondants à ce déficit sont inscrits en 2011 au Budget Primitif de la Commune et au Budget Annexe.

L'assemblée est appelée à adopter, après examen, le résultat du Compte Administratif 2010 du Pôle de l'Enfance qui constate un déficit de 320.640,06 €.

adopté

M. le Maire revient en séance du conseil municipal après le vote.

7) – Produit Fiscal 2011

Le produit fiscal attendu agrège les bases prévisionnelles 2011 aux taux en vigueur sans augmentation de la Taxe d'Habitation et des deux Taxes Foncières (Bâti et non Bâti). L'Assemblée Municipale ayant acté la NON AUGMENTATION de ces TAUX COMMUNAUX pour 2011, je vous propose le détail suivant du produit fiscal attendu en augmentation de 3,68 % par rapport au produit fiscal 2010 :

TAXES	BASES NOTIFIEES	TAUX COMMUNE	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	PRODUIT FISCAL ATTENDU	VARIATION DU PRODUIT par rapport à 2010
TAXE D'HABITATION	13.033.000	16,99	1	2.214.307	+ 3,85 %
TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES BATIES	12.288.493	13,87	1	1.704.346	+ 3,59 %
TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES NON BATIES	27.600	60,80	1	16.781	- 8,61 %
TOTAUX				3.935.434	+ 3,68 %

adpoté

8) – Décision Modificative n° 1

La Décision Modificative n° 1 soumise à l'approbation de l'assemblée municipale intègre le résultat de l'exercice 2010 ainsi que les Restes à Réaliser de la Section d'Investissement ; l'assemblée municipale est appelée à valider cette DM1 et à autoriser M. le Maire à faire procéder aux écritures comptables correspondantes.

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
R 002-01 : Excédent antérieur reporté Fonc.		1.644.994,83 €
Total :		1.644.994,83 €
INVESTISSEMENT		
D 001-01 : Solde d'exécution d'inv. Reporté	204.877,08 €	
D 2031-101-314 : Travaux Bât. Point d'Eau	17.712,76 €	
D 20418-521 : Autres organismes publics	40.000,00 €	
D 2042-173-025 : Subv. d'Equipement aux PE	1.889,00 €	
D 2042-173-90 : Subv. D'Equipement aux PE	300,00 €	
D 2111-008-01 : Terrains	201.663,04 €	
D 2128-008-823 : Terrains	140.801,17 €	
D 21318-009-411 : Centre Sportif et de Loisirs	4.875,41 €	
D 2183-019-212 : Acquis. Mobilier, Mat. Ecole	4.736,16 €	
D 2183-021-020 : Acquis. Mobilier, Mat. Mairie	3.767,40 €	
D 2184-021-020 : Acquis. Mobilier Mat. Mairie	297,21 €	
D 2188-009-411 : Centre Sportif et de Loisirs	554,46 €	
D 2188-019-211 : Acquis. Mobilier, Mat. Ecole	8.122,51 €	
D 2188-021-311 : Acquis. Mobilier, Mat. Mairie	49,99 €	
D 2188-131-33 : Matériel, Mobilier Point d'Eau	1.466,00 €	
D 231260156412 : Zone Sportive La Nachtweid	3.516,24 €	
D 2313-008-020 : Terrains	1.698,33 €	
D 2313-015-412 : Zone Sportive La Nachtweid	578.550,44 €	
D 2313-101-314 : Travaux Bât. Point d'Eau	79.331,94 €	
D 2313-104-212 : Travaux Ecoles	71.423,90 €	
D 2313-132-020 : Travaux Centre Administrat.	4.742,14 €	
D 2313-146-020 : Travaux Salle du Cons.Mun.	4.115,56 €	
D 2313-155-414 : Complexe Tennis – Fr.Etud.	6.239,40 €	
D 2315-171-822 : Aménag. Pl. liaison Foc/L	45.965,81 €	
D 2318-035-414 : Aménag. Parcours Santé	75.115,98 €	
D 2318-061-821 : Eclairage Public 2007	3.196,54 €	
D 2318-063-821 : Eclairage Public 2009/2010	58.158,48 €	
R 10223-01 : TLE		9.653,00 €
R 1068-01 : Excédents de fonctionnement		1.431.555,25 €
R 1323-009-411 : Centre Sportif et de Loisirs		774,42 €
R 1323-101-314 : Travaux Bât. Point d'Eau		67.774,28 €
R 1341-171-822 : Aménag. Pl. Liaison Foch/L		53.410,00 €
Total :	1.563.166,95 €	1.563.166,95 €

adopté

9°) – Décision Modificative n° 2

La Décision Modificative n° 2 intègre le produit fiscal calculé selon les données visées à l'Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011. Elle valide ainsi la recette prévisionnelle dégagée par la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure ; l'assemblée municipale est appelée à valider cette DM2 et à autoriser M. le Maire à faire procéder aux écritures comptables correspondantes.

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 023-01 : Virement section investissement	86.243,00 €	
R 7311-01 : Contributions directes		71.243,00 €
R 7368-01 : Taxe Locale sur publ. Extérieure		15.000,00 €
Total :	86.243,00 €	86.243,00 €
INVESTISSEMENT		
D 2181-179-020 : Contrôle d'accès des bât.	- 10.000,00 €	
D 2182-105-020 : Acquis. Mat. de transport	- 20.000,00 €	
D 2184-113-421 : Acq. Mob. Mat. Cent.Loïs.	1.000,00 €	
D 218461316314 : Mat. Mobilier Point d'Eau	2.000,00 €	
D 2313-009-411 : Centre Sportif et de Loisirs	-45.000,00 €	
D 2313-041-64 : Travaux Mairie	-10.057,00 €	
D 2313-101-314 : Travaux bât. Point d'Eau	6.600,00 €	
D 2313-104-211 : Travaux Ecoles	-17.000,00 €	
D 2313-104-212 : Travaux Ecoles	195.000,00 €	
D 2315-171-822 : Aménag. Pl. Liaison Foch/L	3.700,00 €	
D 2318-064-821 : Eclairage Public 2011	-20.000,00 €	
R 021-0 : Virement de la section de fonct.		86.243,00 €
Total :	86.243,00 €	86.243,00 €

adopté

10°) – Construction de nouveaux vestiaires du F.C.O. (Avenants)

Les travaux de construction des nouveaux vestiaires du F.C.O. dans la zone omnisports de la Nachtweid sont sur le point de s'achever. Les tests d'étanchéité et les aménagements apportés à ce bâtiment (isolation extérieure) lui confèrent la qualification BBC avec à la clé d'importantes économies d'énergie. La livraison des nouveaux vestiaires permettra alors de libérer les anciens vestiaires et de les livrer à leur tour à une restructuration et rénovation complètes.

Les avenants suivants sont à valider avec les entreprises qui ont été désignées en leur temps par la Commission d'Appel d'Offres.

- **Lot n° 3 – Etanchéité – Entreprise BILZ**

Montant initial du marché 110.694,64 € TTC

Avenant d'un montant de 20.834,77 € TTC

Augmentation de 18,82 %.

Travaux supplémentaires :

- Panneau de bardage du bandeau haut des tribunes et ventilation basse sous panneau,
- isolation du soubassement des extensions pour répondre aux exigences B.B.C.,

.../..

- rajout d'un col de cygne en toiture
L'augmentation du lot n° 3 est ainsi portée de 110.694,64 € TTC à 131.529,41 € TTC (augmentation de 18,82 %).
P.M. des travaux non réalisés d'environ 7.200 € TTC feront l'objet sur ce lot d'une moins value qui sera validée ultérieurement.

- **Lot n° 4 – Menuiserie Extérieure Alu – Entreprise MEDER**

Montant initial du marché 83.875,48 € TTC
Avenant d'un montant de 3.480,36 € TTC
Augmentation de 4,15 %.

Travaux supplémentaires :

- pose d'une porte d'entrée supplémentaire des vestiaires neufs et son imposte
- Le montant du lot n° 4 est ainsi porté de 83.875,48 € à 87.355,84 € TTC (augmentation de 4,15 %).

- **Lot n° 7 – Electricité/Eclairage – Entreprise KOESSLER**

Montant initial du marché 137.564,10 € TTC
Avenant d'un montant de 17.961,52 € TTC
Augmentation de 13 %.

Travaux supplémentaires :

- modèle de sèche cheveux plus robuste et sans flexible (8 exemplaires)
- mise en place d'une sono. neuve
- rajout d'une prise TV/RJ 45
- Travaux de génie civil nécessaires à la réalisation d'une tranchée de liaison pour enfouir le nouveau câble électrique qui était aérien auparavant. Il a fallu le déposer dans le cadre de la démolition de l'ALGECO et le relier, dans un regard préexistant, au réseau qui dessert le Stand de Tir. Auparavant les réseaux électriques passaient dans les locaux annexes du F.C.O.
- Le montant du lot n° 7 est ainsi porté de 137.564,10 € TTC à 155.525,62 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres du 05 avril 2011 a été saisie de ces avenants et les a validés.

Au total et, conformément à la jurisprudence en vigueur, confirmée par un arrêté du Conseil d'Etat de Janvier 2011, il convient de rapprocher le montant total des avenants 42.276,65 € TTC au montant total du marché global 1.343.331,50 € TTC, l'augmentation est ainsi de 3,1% due à ces avenants. L'assemblée municipale est appelée à autoriser M. le Maire à intervenir aux documents contractuels correspondants.

adopté

11°) – Missions de Maîtrise d'œuvre :

a) Aménagement des locaux de l'Hôtel de Ville et Extension des garages municipaux

Les travaux de restructuration des locaux de la Mairie inscrits au Budget Primitif 2011 (opération 2313-132-PR-202) font suite à :

- La libération des locaux occupés par la Société A.G.S. à l'échéance de leur bail commercial,
- L'installation de la Police Nationale et des Services de la Petite Enfance (RAM + Crèche Familiale) dans une partie des locaux ainsi devenus disponibles.

.../..

Il s'agira essentiellement :

- d'aménager les anciens locaux A.G.S. pour les configurer à de nouveaux besoins dont le relogement de la Police Nationale, de la Police Municipale et l'accueil du RAM et de la Crèche Familiale.
- d'aménager l'accès et l'accueil en Mairie pour dégager des locaux adaptés au C.C.A.S., des locaux utiles à deux postes supplémentaires destinés à l'élaboration des cartes d'identité biométriques, au repositionnement de certains bureaux,
- de construire de nouveaux garages pour accueillir en toute sécurité les véhicules de la Police Nationale ainsi que les nouveaux véhicules à acquérir dans le cadre du Budget Primitif 2011.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été entreprise et la Commission d'Appel d'Offres du 05 avril 2011 a retenu les offres du Cabinet Muhlberger d'Altorf ainsi que ses modalités financières d'intervention.

Le coût prévisionnel des travaux est détaillé comme suit :

- Extension des garages municipaux 60.000 € HT
- Aménagement des locaux de l'Hôtel de Ville 175.000 € HT

Les deux contrats de maîtrise d'œuvre adossés à ces deux opérations seront rémunérés sur la base d'un taux de 10 % du montant HT des travaux.

Ultérieurement l'assemblée municipale sera saisie des deux contrats définitifs quand le coût d'objectif final aura été déterminé conformément aux dispositions de la loi MOP au stade de l'Avant Projet Définitif (APD) et du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Boisements rue du Lac

L'urbanisation de la parcelle n° 467, propriété des Consorts Roehri/Nuss et classée en zone UC du POS approuvé, a été confiée, dans le cadre d'un Permis de Construire, à la Société Eurl PIM-IMMO d'Altorf.

Cette parcelle était très boisée bien que non classée en « Espace Boisé Classé ». Les parcelles voisines, n° 669 et suivantes, propriété de la Commune d'Ostwald sont classées en E.B.C. bien que leur peuplement n'affiche pas, et de loin, la même densité forestière que celle des consorts Nuss/Roehri.

Les travaux de débroussaillage de la parcelle privée Nuss/Roehri ont quelque peu débordé sur les parcelles communales limitrophes sans toucher aucun arbre significatif. Par contre les taillis et autres peuplements naturels – noisetiers, sureau, buissons – ont été arasés par mégarde par l'entreprise en charge des travaux privés.

Dès que les services ont pris connaissance de ce débordement, j'ai fait procéder à l'arrêt immédiat des travaux. Les conditions d'une renaturation adaptée à ce secteur ont alors été négociées avec l'entreprise.

Cette dernière s'est ainsi engagée, face à sa méprise, à favoriser la reprise naturelle des peuplements mineurs et à complanter partiellement la limite communale avec des essences altières à l'issue de leurs travaux.

Il faut ici rappeler que ce secteur avait fortement « souffert » des abattages conséquents préalables à la construction du mur antibruit du TRAM.

Un abattage supplémentaire avait été consenti par l'équipe municipale d'alors pour sécuriser cette voie publique et là aussi ce secteur avait été sérieusement éclairci.

Aujourd'hui force est de constater que l'intervention humaine successive sur ces parcelles a réduit le boisement initial.

L'assemblée municipale est appelée à autoriser M. le Maire à comparaître aux documents contractuels correspondants avec le cabinet d'architecture Muhlberger d'Altorf sur la base des modalités financière exposées.

adopté

**b - Aménagement Préau + Cour Ecole Primaire Schloessel
Marché de Maîtrise d'œuvre.**

L'aménagement du préau et de la cour de l'Ecole Primaire du Schloessel a été inscrit au Budget Primitif 2011 (opération 2313 - 104 - 03 -212).

Un appel à candidature pour désigner le Maître d'Œuvre a été initié et l'offre retenue a été arrêtée par la Commission d'Appel d'Offres du 05 avril 2011. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 237.627,00 € HT. La mission sera rémunérée au taux de 10 % du montant HT des travaux.

Le coût d'objectif définitif sera ultérieurement soumis à l'assemblée municipale au stade de l'Avant Projet Définitif (APD) et de l'établissement du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.).

L'assemblée municipale est appelée à valider le coût d'objectif prévisionnel des travaux d'aménagement estimé à 237.627,00 € HT ainsi que la mission de maîtrise d'œuvre confiée par la C.A.O. du 05 avril 2011 au Cabinet Dossmann Architecte 15 rue des Vignes 67170 Wingersheim sur la base d'un taux de 10 % du montant HT des travaux arrêté à l'A.P.D. et Elle est aussi appelée à autoriser M. le Maire à comparaître aux documents contractuels correspondants.

adopté

12°) - Tarifs Crèche Familiale

La sortie annuelle 2011 de la crèche familiale appelle le Conseil Municipal à valider les tarifs suivants utiles au bon fonctionnement de la régie de recettes de cette structure :

- Participation adulte : 6 €
- Enfant de plus de 2 ans : 6 €

adopté

13°) - Tarifs Camps d'Eté du Service Jeunesse

Le Service Jeunesse organise un ensemble de camps d'été respectivement au profit des Adolescents et Jeunes Enfants de la Ville d'Ostwald et aussi d'autres enfants.

L'assemblée municipale est appelée à valider les tarifs des camps suivants : (Tableau en Annexe)

.../..

- **Equitation à Obersteinbach en juillet.** Ouvert au C.L.S.H. OASIS ainsi qu'aux ADOS.
- pour 260 € pour les Ostwaldois,
- pour 310 € pour les non Ostwaldois

- **SENONES du 15 juillet au 23 juillet** Ouvert aux enfants du CLSH OASIS
- pour 210 € pour les Ostwaldois
- pour 260,00 € pour les non Ostwaldois

- **FOUDAY du 22 août au 28 août pour 200 €** Ouvert aux enfants du CLSH OASIS
- pour 200,00 € pour les Ostwaldois
- pour 250,00 € pour les non-Ostwaldois

- **VICHY du 17 au 30 juillet pour 450 €** Uniquement ouvert aux ADOS.
- pour 450,00 € pour les Ostwaldois
- pour 500,00 € pour les non-Ostwaldois

adopté

14) - Demandes Subventions dossier DETR (ex DGE)

Suite à l'appel à projets au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux en 2011 (D.E.T.R.) les dossiers d'Ostwald, éligibles au subventionnement par l'Etat ont été soumis à la Commission Départementale ad hoc.

Il s'agit :

- Du dossier de mise en accessibilité pour P.M.R. (personnes à mobilité réduite) du Centre Sportif et de Loisirs quai Heydt,
- Du dossier d'aménagement du Préau de l'Ecole Primaire du Schloessel ainsi que de l'aménagement concomitant d'une rampe d'accès à ce groupe scolaire,
- Du dossier de rénovation complète des éclairages publics des rues de Cernay et Sélestat, de l'allée René Cassin et des rues de Sand et Belfort.

Ces trois dossiers ont été validés par l'assemblée municipale lors du vote du Budget Primitif 2011 le 09 février 2011.

Leur financement respectif a été abondé en totalité sur les finances communales à l'exclusion de tout autre subventionnement, ces opérations n'étant éligibles à aucune aide, ni régionale, ni départementale, ni communautaire.

En effet, ni l'aménagement du préau de l'Ecole Primaire Schloessel (compétence exclusive des collectivités territoriales au titre des bâtiments scolaires), ni la mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments publics municipaux (compétence exclusive des collectivités territoriales), ni la rénovation complète de l'éclairage public (compétence exclusivement communale car non transférée à ce jour dans le champ des compétences de la Communauté Urbaine de Strasbourg) ne peuvent bénéficier d'un quelconque soutien financier extérieur.

L'assemblée municipale est appelée à autoriser M. le Maire à solliciter sous ces dispositions leur subventionnement au titre des OPERATIONS ELIGIBLES à la D.E.T.R. en 2011 auprès des Services de l'ETAT.

adopté

.../..

15°) – Subvention Entretien du Patrimoine et Energie Renouvelable

L'assemblée municipale est appelée à valider l'attribution des subventions à accorder aux bénéficiaires dont les dossiers d'instruction sont conformes aux prescriptions validées par le Conseil Municipal dans ses séances des 28 avril 2008 et 30 juin 2008, et le versement de ces subventions dont les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2011 en section de fonctionnement article 6574.

Subvention pour l'Entretien du Patrimoine Urbain

N°	Nom -Prénom	Adresse travaux	Montant
1	JUNG Jean-Marie	8 rue des Saules	1 016,80 €
2	SCHEFFLER Pierre	3 rue des Alouettes	434,00 €
3	Cabinet MARREL THIMMESCH	9 rue du Château	1 457,00 €
4	ALLAM Mohammed	2 rue de Normandie	868,00 €
5	CHARRON Daniel	4 rue du 23 Novembre	573,50 €
6	MACK-FERFOURI Roger	2 impasse du Châtelet	310,50 €
		Total à payer	4 659,80 €

Subvention chauffe-eau solaire

N°	Nom -Prénom	Adresse travaux	Montant
1	MEYER Laurent	12 rue de Geispolsheim	300 €
		Total à Payer	300 €

adopté

16°) – Demande de subvention auprès de l' A.D.I.A.M.

L'A.D.I.A.M. (Association Départementale d'Information et d'Actions Musicales du Bas-Rhin) subventionne sur le Département du Bas-Rhin les activités des écoles de musique ainsi que l'acquisition de matériels de musique.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à solliciter auprès de cette instance le subventionnement circonstancié.

adopté

17°) – Bilan de Concertation Liaison Bugatti – Bohrie

I - Le contexte :

La mise en service du réseau de tramway a permis à la ville d'Ostwald d'organiser son développement, notamment grâce à l'éco-quartier des Rives du Bohrie.

En parallèle, l'analyse prospective du potentiel d'urbanisation fait apparaître que le secteur du Krittweg reste la seule piste d'extension envisageable pour la ville. Ce secteur aura donc vocation à compléter l'urbanisation entre la zone d'activités de la Vigie et les quartiers d'habitat.

Le réseau de voirie qui le rendra accessible depuis le tramway par l'ensemble des modes de déplacements est à créer. Il devra répondre aux besoins suscités par le projet des Rives du Bohrie mais également à la nécessité de délester les voies nord/sud existantes : rues du Général Leclerc, Foch et des Vosges actuellement surchargées.

La création d'une voirie reliant la rue Ettore Bugatti à l'Allée du Bohrie, selon le plan joint, répond aux objectifs de la Ville d'Ostwald de se développer autour de projets complémentaires qui prennent en compte la qualité des transports publics, le développement urbain durable et l'accessibilité.

II - La concertation préalable :

Le Conseil Municipal d'Ostwald du 13 octobre 2010 et le Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg du 26 novembre 2010 ont approuvé l'engagement de la concertation préalable portant sur la réalisation d'une jonction entre la rue Ettore Bugatti et l'Allée du Bohrie à Ostwald, ceci conformément aux articles L 300.2, R 300.1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Son objectif était de recueillir les avis et propositions du public afin d'étayer la réflexion en terme de fonctionnalité, de développement urbain, d'insertion urbaine et paysagère et de préciser le programme de cette opération.

Les enjeux et les orientations soumis à la réflexion du public portaient sur la création d'une Voie multimodale d'une longueur d'un peu plus d'un kilomètre dans l'objectif de :

- proposer une nouvelle répartition des flux de véhicules ;
- diminuer le trafic dans le centre ville, notamment de la rue de Geispolsheim, de la rue des Vosges et de la rue du Général Leclerc
- prendre en compte la circulation générée par le projet des Rives du Bohrie ;

.../..

- relier la zone commerciale de la Vigie au tramway.
- permettre le développement urbain du secteur du Krittweg.

Il était précisé que la réalisation de la nouvelle voirie complétera le maillage du réseau grâce:

- à l'aménagement de pistes cyclables permettant de relier le quartier du Bohrie au secteur de la Vigie.
- au délestage de l'axe Leclerc/Foch, tout en proposant une offre de transport en commun de qualité et en assurant un cheminement sécurisé des modes actifs de déplacement.

III - Rappel des modalités de la concertation

Compte tenu de sa nature, l'opération a nécessité une concertation préalable au titre des dispositions des articles L300-2 et R300-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Modalités pratiques :

La concertation préalable s'est déroulée du 14 février au 11 mars 2011 à la Mairie d'Ostwald avec la mise en œuvre des modalités suivantes :

- avis de publicité dans les Dernières Nouvelles d'Alsace
- diffusion de l'information par la presse, les panneaux lumineux et le bulletin municipal
- diffusion du dossier de concertation sur les sites internet de la CUS et de la mairie d'Ostwald
- exposition des panneaux de concertation à la mairie d'Ostwald
- mise à disposition d'un registre permettant de recueillir les remarques et les suggestions du public à la mairie d'Ostwald pendant toute la durée de la concertation. Les observations consignées dans le registre témoignent de l'intérêt du public pour ce projet.

IV - Bilan de la concertation préalable, prise en compte de l'avis du Conseil Municipal d'Ostwald,

Un consensus globalement favorable s'est dégagé pour la réalisation de cette liaison. Les remarques émises sont de différentes natures et portent sur :

1/ Circulation / Déplacements :

- a) Le constat d'une circulation difficile dans Ostwald est établi
- b) L'utilité de cette liaison pour capter les flux liés à la création des Rives du Bohrie est reconnue.
- c) L'intérêt de cette jonction pour désengorger les rues du Général Leclerc et du Maréchal Foch, pour améliorer le cadre de vie du centre ville et pour décharger le secteur de la Vigie est établi.

2/ Aménagement urbain et développement durable :

- a) Les incidences sur la pollution de l'air et le bruit liés au report de la circulation sur cette nouvelle liaison sont évoquées.
- b) Le souhait de préserver au maximum des espaces agricoles et naturels est émis

V - Poursuite de l'opération

Le bilan de concertation est unanimement favorable. De fait, la Ville d'Ostwald et la Communauté Urbaine de Strasbourg entendent poursuivre la réflexion engagée par la CUS en réalisant des études prenant en compte le fonctionnement urbain de la jonction entre la rue Ettore Bugatti et l'Allée du Bohrie. Il sera notamment tenu compte des préoccupations exprimées par le public, en analysant les enjeux de la jonction multimodale en termes de circulation à l'échelle du secteur, et en retenant les projets urbains engagés ou inscrits aux documents d'urbanisme (Bohrie, Krittweg..). Les moyens d'assurer une jonction attractive de la zone de la Vigie depuis le tramway seront analysés ainsi que les déplacements par les modes actifs. Les études d'impact sur l'environnement seront engagées et le public sera associé dans le respect des obligations qui s'imposent aux Maîtres d'Ouvrage Publics.

Les études se poursuivront en 2011, l'analyse d'un phasage des travaux sera conduite et permettra d'arrêter un planning définitif de l'opération, dont les premiers travaux pourraient être engagés en 2012.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- d'approuver le bilan de la concertation préalable concernant la réalisation d'une jonction entre la rue Ettore Bugatti et l'Allée du Bohrie à Ostwald tel qu'il est plus amplement exposé dans le rapport de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président de la CUS à entreprendre la poursuite des études de maîtrise d'œuvre dès 2011, et
- d'engager toutes les procédures d'enquête publique utiles à la réalisation du projet.

adopté

18°) - Cession de terrain rue des Prés Consorts Klein/Katz.

L'assemblée municipale avait été informée de la volonté de M. Klein et Mme Katz d'acquérir une parcelle communale cadastrée rue des Prés Section 22a/1 de 18 ca à distraire de la parcelle-mère n° 775/1 d'une contenance de 1,50 are. Cette dernière est surbâtie partiellement par un transformateur électrique qui permet d'en détacher cette surface de 18 m².

L'assemblée municipale avait, le 18 octobre, demandé à surseoir à cette aliénation. Il s'agissait au préalable de vérifier les servitudes qui grevaient cette surface et requérir l'avis d'Electricité de Strasbourg propriétaire de ce transformateur. Ce concessionnaire a fait inscrire une servitude de câbles électriques sur la parcelle-mère.

Une servitude non aedificandi est étendue sur cette parcelle de 0,18 are ainsi que l'interdiction de fouilles limitées à 0,60 m. de profondeur et l'autorisation du libre accès en tant que de besoin pour le concessionnaire Electricité de Strasbourg

Il est ainsi aujourd'hui possible d'aliéner la surface de 18 m² au Consorts Katz/Klein selon les modalités suivantes :

.../..

- . valeur vénale forfaitaire du terrain à 5.000 € l'are soit :
0,18 are x 5.000 € = 900 €
- . frais d'arpentage à la charge de l'acquéreur
- . frais d'acte et d'enregistrement à la charge de l'acquéreur

Le Conseil Municipal est appelé à céder ce terrain aux requérants selon les modalités financières susvisées, et à autoriser M. le Maire à comparaître à l'acte de vente correspondant.

adopté

19°) – Modifications de l'Etat du Personnel

L'Etat du Personnel 2011 validé par le Conseil Municipal dans sa séance du 09 février 2011 nécessite les modifications suivantes :

- Remplacement du Chef de Projet, suite à son départ, par un agent contractuel à temps plein pour une durée de trois années sur la base d'une rémunération calculée sur l'indice brut 464 (indice majoré 406) afin de pourvoir à un emploi selon les dispositions de la Loi du 26 janvier 1984 – Article 3 alinéa 4 (absence de cadre d'emploi statutaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes).
- Remplacement d'un agent contractuel au Point d'Eau par un Adjoint Administratif non titulaire à temps plein pour une durée d'une année sur la base d'une rémunération calculée sur l'indice brut 441 (indice majoré 388) afin de pourvoir à un emploi selon les dispositions de la Loi du 26 janvier 1984 – Article 3 alinéa 1 (emploi qui ne peut être pourvu dans les conditions prévues par la Loi).
- Augmentation du quota horaire – 6 heures supplémentaires/semaine – accordé à un agent technique de 1^{ère} classe à temps non complet pour nécessité de service (durée de 20/35^è à 26/35^è).
- Création d'un poste d'Adjoint d'Animation 1^{ère} classe suite à la réussite à l'examen professionnel correspondant par un Adjoint d'Animation titulaire de 2^{ème} classe.
- Création d'un poste de Technicien Territorial suite à un avancement de grade au titre de la promotion interne (inscription sur liste d'aptitude). L'intéressé sera rémunéré selon la grille indiciaire en vigueur et selon l'ancienneté de l'agent. La nomination prendra effet à compter du 1^{er} mai 2011.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les modifications de l'Etat du Personnel.

adopté

20°) – Dépôt du Permis de Construire

a) Pour extension garages municipaux

L'installation des Services de la Police Nationale dans les locaux à réaménager de l'Hôtel de Ville nécessite une extension des garages municipaux au 3 rue Albert Gériq à Ostwald.

.../..

Il s'agit d'y permettre le stationnement surtout nocturne des véhicules de la Police Nationale.

L'accès aux personnes à mobilité réduite des locaux AGS est également prévu et il convient d'aménager une rampe d'accès.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à déposer le Permis de Construire afférent à cette construction projetée en prolongation des garages existants sur le site ainsi qu'aux travaux de mise en conformité « Accessibilité pour Personnes à Mobilité Réduite ».

adopté

b) Préau Ecole Primaire du Schloessel

Les travaux d'aménagement du Préau de l'Ecole Primaire du Schloessel et la mise en conformité de l'accessibilité de ce bâtiment aux Personnes à Mobilité Réduite ont été validés par l'assemblée municipale lors du vote du Budget Primitif 2011.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au Cabinet Dossmann de Wingersheim.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à déposer le Permis de Construire correspondant à ces modifications.

adopté

21°) – Communication : Bilans 2008 et 2009 de l'EHPAD SILOE

Les documents officiels fournis par l'établissement de gestion de l'EHPAD SILOE ont été communiqués à titre d'information.

NOTA BENE

Le présent rapport condensé est un compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal ne valant pas procès-verbal.

Le rapport complet des délibérations du Conseil municipal est à disposition de l'ensemble du public auprès des services de la mairie.

TARIFS JEUNESSE Point @dO et Oasis pour les Ostwaldois					
CAMPS ÉTÉ 2011			Informations complémentaires		
camp équitation à Obersteinbach du 3 au 10 juillet 2011	260,00 €	bons caf acceptés	subvention VVV sollicitée : 1000,00 €	15 jeunes/8 jours	camp mixte Oasis et Point @dO 10/14 ans
camp à Fouday du 22 au 28 août 2011	200,00 €	bons caf acceptés	pas de subvention VVV	15 jeunes/7 jours	Oasis
camp sports et nature à Vichy du 17 au 30 juillet 2011	450,00 €	bons caf acceptés	subvention VVV sollicitée : 1600,00 €	11 jeunes/14 jours	camp mixte Oasis et Point @dO 10/16 ans
camp nature à Senones du 16 au 23 juillet 2011	210,00 €	bons caf acceptés	pas de subvention VVV	15 jeunes/8 jours	Oasis

TARIFS JEUNESSE Point @dO et Oasis pour les NON Ostwaldois (+50 €)					
CAMPS ÉTÉ 2010			Informations complémentaires		
camp équitation à Obersteinbach du 3 au 10 juillet 2011	310,00 €	bons caf acceptés	subvention VVV sollicitée : 1000,00 €	15 jeunes/8 jours	camp mixte Oasis et Point @dO 10/14 ans
camp à Fouday du 22 au 28 août 2011	250,00 €	bons caf acceptés	pas de subvention VVV	15 jeunes/7 jours	Oasis
camp sports et nature à Vichy du 17 au 30 juillet 2011	500,00 €	bons caf acceptés	subvention VVV sollicitée : 1600,00 €	11 jeunes/14 jours	camp mixte Oasis et Point @dO 10/16 ans
camp nature à Senones du 16 au 23 juillet 2011	260,00 €	bons caf acceptés	pas de subvention VVV	15 jeunes/8 jours	Oasis

NOTA BENE

Le présent rapport condensé est un compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal ne valant pas procès-verbal.

Le rapport complet des délibérations du Conseil municipal est à disposition de l'ensemble du public auprès des services de la mairie.